

L'an deux mille VINGT et UN, le 10 octobre, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ESSAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame LEROY, Pascale.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2021.

Présence de : Mmes BELLINOT, Morane -- DESERT, Delphine - MASSY, Hélène
Mrs BRUNEAU, Daniel - CHOPLIN, Patrick - DESCHAMPS, Julien
KAUFFMANN, Hervé - LECLERC, Jean - VILLEDIEU, Jérôme.

Absence excusée Mme LELEUX, Christine donne procuration à Mme LEROY, Pascale
Mme JARDIN, Nadine donne procuration à Mr DESCHAMPS, Julien
Mr MAROLLEAU, Gilles donne procuration à Mr BRUNEAU, Daniel
Mr JOURDAIN, Jean-Paul donne procuration à Mr LECLERC, Jean

Absence Mme BOUCHET, Mélanie

Mr **Hervé KAUFFMANN** a été *désigné secrétaire de la séance* par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2021-37 - CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - PROCEDURE D'URGENCE.

A l'ouverture de la séance, Madame la Maire rappelle que l'article L2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales stipule «Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.»

Ce Conseil Municipal a été convoqué selon cette procédure d'urgence afin d'étudier les offres de financement et de choisir l'établissement bancaire relatif au prêt solliciter dans le cadre de l'effacement des réseaux à Montperroux. Ce dossier devant être transmis aux Etablissements bancaires au plus tard le 11 octobre 2021.

Madame la Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur cette urgence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant que tous les conseillers municipaux ont reçu dans les délais légaux la convocation permettant de les informer du caractère et de la nature de l'urgence;

APPROUVE le principe de l'urgence à convoquer le conseil municipal le dimanche 10 octobre 2021 à 10 heures 30 minutes.

2021-38 - ETUDE DES OFFRES DE FINANCEMENT ET CHOIX ETABLISSEMENT BANCAIRE.

Madame la Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'effacement des réseaux à Montperroux, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 70 000,00 Euros.

Monsieur Julien DESCHAMPS a été chargé par Madame la Maire de l'étude des offres bancaires de financement.

Trois établissements bancaires ont été consultés (la Banque Postale, le Crédit Agricole Normandie Entreprise et le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie).

A l'issue de cette étude, il s'avère que l'offre de financement de la Banque Postale est la plus pertinente.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 70 000,00 Euros
Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1^{er} décembre 2031.
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 70 000,00 Euros.

Versement des fonds : A la demande de l'emprunteur jusqu'au 24 novembre 2021, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,52%.

Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : Constant.

Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission
Commission d'engagement : 100,00 Euros

- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale ainsi que le contrat de prêt.

SÉANCE LEVÉE A 10 heures 45 minutes.

La Maire
Pascale LEROY

